

COMPTE-RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE

12 janvier 2021

Présents pour la direction de Provence-Alpes:

Samuel Peltier directeur régional, Marilyne Camacho responsable des ressources humaines, Laurent Disdier chef de centre technique, Anne-Sophie Maxime rédactrice en chef, Jacques Paté délégué antennes et contenus, Anne de Geoffroy assistante de direction.

Présents pour les représentants de Proximité : Marc Civallero, Rémy Dupont, Eliane Dos Santos, Philippe Perrot, Valérie Smadja.

Première réunion

En préambule de notre première réunion de l'année, nous avons fait connaissance avec Samuel Peltier, notre nouveau directeur régional.

Après des vœux prononcés « à travers nous [vous] au personnel de France 3 » il s'est dit « attaché au dialogue social et au dialogue tout court, tous les jours en gardant sa [ma] porte ouverte »

Il s'est dit conscient de la mission qui lui revenait au moment où France 3 était en pleine transformation, en effet « France 3 est à un tournant de son histoire. Nous devons accompagner ce changement et cette montée en puissance de France 3 et nous devons partager pour embarquer la totalité des salariés ». Par « nous », comprenez la direction associée aux représentants de proximité.

Une nouvelle année qui débute en PACA par un mercato massif au sein de la direction avec :

- le départ du délégué aux antennes et programmes, qui rejoint la direction du réseau, remplacé par Béatrice Nivois dès le 1^{er} février,
- le départ du chef de centre technique, remplacé par Didier Delbos, qui prendra ses fonctions le 1^{er} mars mais assurera 2 jours de présence par semaine (lundi, vendredi) à partir du 1^{er} février,
- le départ du chef de centre d'Antibes, remplacé dès le 1^{er} mars sans que l'on ne puisse savoir qui sera l'heureux élu,
- le retour de Grégoire Bezie en tant que rédacteur en chef adjoint.

Nous avons connu la rétention d'information, désormais il semblerait que nous devons croire en une certaine clarté ; c'est en tout cas ce qui nous a été annoncé ; l'avenir nous dira si nous aurions dû être comme Saint Thomas.

Quoiqu'il en soit, le directeur régional a mis un point d'honneur à partager l'actualité de l'antenne pour les semaines à venir.

C'est ainsi que nous avons appris que

- l'acte 1 de la régionalisation, le 25 février, s'assortirait d'une case de 52' du lundi au vendredi, le matin. Dans un premier temps, Provence-Alpes utilisera cette case pour y faire des rediffusions,

Dans ce compte rendu

Première réunion

La ?... COVID ?

Accord « Télétravail »

Sécurité des équipes de reportage

Qui au maquillage ?

Bilan social - emploi - Absentéisme

Bilan annuel du médecin du travail

Le planning à 4 semaines... C'était avant !

On mange chez toi ou chez moi ?

Les déménageurs toulonnais

Des primes

Une entreprise, plusieurs traitements

18h30

Le sujet qui fâche

- « Ensemble c'est mieux » se verra réduit de 5' et débutera à 10h50,
- une diffusion de best off du Carnaval de Nice est prévue,
- c'est mieux » ainsi « Opération paysan » sera composée d'une soirée documentaire thématique, d'une semaine « Ensemble c'est mieux » ainsi que du « Dimanche en politique » le 28/02 et Vaqui,
- « Méditerranéo », « Parlez-vous le sud » et « Des gestes pour la planète » continuent,
- les soirées de l'humour « Aiolive du rire » sont prévus (sans encore savoir ni quand ni comment elles seront fabriquées),
- les droits pour des retransmissions de sport (nage avec palme, basket, handball, cyclisme) sont signés.

Dans tout cela, nous n'avons à aucun moment évoqué les modes de fabrication (cela fera l'objet de nos prochaines réunions) lorsqu'il s'agit de nouveauté, mais la mode étant aux « moyens constants », il faut probablement s'attendre à ce les droits sportifs, par exemple, soient plus orientés vers la récupération de signaux à diffuser que vers la façon dont on peut capter le sport.

« ma porte est ouverte... »

La ? ... COVID ?

Au plus fort d'une crise qui semble difficilement maîtrisable, le point Covid a été bref.

Le télétravail est toujours d'actualité pour les fonctions supports ; pour les autres, le travail est sur site, même si l'on nous dit que la priorité reste la sécurité des salariés.

A ce sujet des gants et des masques FFP2 sont mis à disposition pour ceux qui le souhaitent.



Sécurité des équipes de reportage

Il y a quelques semaines une équipe s'est fait agresser pendant un tournage ; elle a porté plainte mais la direction a tardé à faire de même.

Interrogé à ce sujet, le directeur de centre technique nous a assuré que la direction venait tout juste de déposer plainte en ligne et qu'il devait se rendre très prochainement au commissariat afin de signer le document.

A cette occasion nous avons interpellé, à nouveau, la direction sur les tensions importantes, auxquelles les équipes sont de plus en plus confrontées sur le terrain. Pour rappel, outre l'agression citée plus haut, dernièrement une équipe s'est retrouvée au milieu d'échauffourées entre policiers et supporters de l'OM ; l'équipe s'est remplie les poumons de gaz et s'est fait voler du matériel qui a finalement été restitué.

Il y a peu, une autre équipe a été violemment pris à parti avec menaces de jets de pierre et coups de barres de fer lors d'un tournage sur un bidonville.

« Seule l'équipe est à même de juger de la dangerosité à laquelle elle est confrontée sur place, c'est donc l'équipe qui décide de décrocher après en avoir référé au rédacteur en chef ou à l'un de ses adjoints... La priorité, c'est la sécurité de l'équipe, aucune image, aucun reportage, ne méritent d'être blessé » nous a répondu le directeur régional.

Accord « Télétravail »

Le nouvel accord sur le télétravail au sein de France Télévisions n'a toujours pas abouti. En attendant, c'est toujours l'ancien accord QVT signé en 2017 qui s'applique. Il permet, en période "normale" c'est à dire hors période de crise sanitaire, deux jours de télétravail au maximum par semaine.

En attendant, la RRH enregistre les demandes formulées par les salariés qui souhaitent continuer à travailler à distance. Elle leur proposera la signature d'avenants à leurs contrats de travail en "sortie de crise" et sur la base du nouvel accord... Quand celui-ci aura été signé.

Puis de rajouter *« Sur les tournages à risque, l'équipe doit être renforcée »*.

Nous avons demandé ce qu'il entendait par « renforcée ». *« Il faut mettre une personne de plus, cette personne peut surveiller ce qui se passe, être éventuellement au volant du véhicule, dans le sens du départ, prête à décrocher... »*

Nous avons expliqué à notre nouveau directeur qu'en Provence-Alpes, les tournages à risque étaient fréquents : règlements de comptes (avec parfois des demandes de tournage le lendemain du fait divers), manifestations avec des participants de plus en plus violents avec les journalistes, etc...

Il vous est donc demandé à tous d'appliquer ces règles et de faire remonter tout problème. Les RP demandent dès lors à la direction d'écrire cela sous forme de note de service et d'être très vigilante ; nous, nous le serons.

« Seule l'équipe est à même de juger de la dangerosité à laquelle elle est confrontée sur place... »

Qui au maquillage ?

Jusqu' à présent l'entreprise « Métamorphose » assurait 15 jours de maquillage par mois en complément des 16 jours que la direction octroie à 2 cheffes maquilleuses en CDD.

Les présentateurs des divers programmes ont eu beaucoup de mal à choisir et fidéliser les maquilleuses de Métamorphose ; la direction refusant d'octroyer plus de 16 jours aux 2 cheffes maquilleuses en CDD.

Depuis quelques mois, après un gros travail de coordination et de dialogue, tout allait bien avec Métamorphose.

Mais surprise, fin décembre, Métamorphose a perdu l'appel d'offres.

Aux dires du chef de centre technique, il existe à France Tv une cellule de contrôle qui a sommé France 3 de mettre en conformité son contrat d'avec l'entreprise de maquillage.

Qui au maquillage ? suite

Un appel d'offres a donc été lancé. 3 prestataires ont été consultés :

- métamorphose
- l'entreprise qui s'occupait de l'antenne d'Antibes
- l'entreprise ATMA (qui a remporté l'appel d'offres).

Les critères de choix ont essentiellement été financiers.

Un retour est possible en cas de non satisfaction, et un nouvel appel d'offres sera lancé en juillet prochain.

Mais l'inquiétude repose sur le fait que le « gagnant » de l'appel d'offre, « ATMA », est une académie de formation. Ses étudiants en formation seraient susceptibles de venir maquiller invités et présentateurs de la chaîne.

L'absence de prise de conscience est cruelle: le maquillage n'est pas qu'un gadget futile. Ce moment aide les invités et les présentateurs à se présenter devant la caméra dans de bonnes dispositions.

Toutefois sans même insister sur le lien de subordination potentiel que représente ce genre de contrats, les représentants de proximité ont rappelé à la direction qu'ils étaient opposés à l'externalisation des métiers ; ils ont donc demandé que le maquillage revienne complètement en interne en complétant l'emploi des deux cheffes maquilleuses historiques, par une ou deux autres cheffes maquilleuses salariées par France 3.

Bilan

Social - Emploi - Absentéisme

Le document fourni par la direction ne nous permet pas de comparer la situation par rapport à 2019. Toutefois, celle-ci nous indique que la situation est relativement stable par rapport à l'année précédente

En Provence-Alpes, le taux d'absentéisme est toujours supérieur d'environ deux points à la moyenne nationale (8,8 dans la région contre 6,5% dans le réseau France 3). C'est le cas dans toutes les entreprises de la région PACA car la population y est plus âgée, que le turn-over est moins important et que l'accès à un médecin généraliste y est plus facile qu'ailleurs.

En 2020, on remarque évidemment un pic d'absentéisme en mars (12,5 %) et avril (15,7 %) en raison des arrêts prescrits pendant la période du premier confinement dû à la pandémie de la Covid 19. Il en est de même en novembre (11,2 %), pour les mêmes raisons. Le nombre de jours d'absence liés à la Covid est de 1944,5, tous personnels confondus (sur 5856 jours au total).

L'absentéisme est toujours plus important chez les journalistes que chez les PTA. Plus important chez les femmes que chez les hommes et également chez les plus âgés.

Bilan annuel

du médecin du travail

Pour expliquer et comprendre les raisons de cet absentéisme, entre autre, nous avons émis à plusieurs reprises le besoin de convier le médecin du travail à nos réunions. Depuis novembre 2018, date de mise en place des nouvelles instances des Représentants du Personnel, selon la direction, ce médecin était trop occupé pour venir participer à notre instance.

Faut-il y voir, un effet dû à l'arrivée d'un nouveau directeur régional "*très attaché au dialogue social*" ? Mais quoi qu'il en soit, l'invitation a finalement été lancée et le Dr Pierre se présentera, pour la première fois, pour dévoiler son bilan annuel aux élus lors de la prochaine réunion, le 8 février 2021.

« Je note la date du 8/02 et je participerai avec plaisir à cette réunion pour les sujets relevant de la santé au travail ».

Dr Pierre

Le planning à 4 semaines... C'était avant !

Depuis le départ de l'organisateur d'activités il n'y a plus de planning prévu sur 4 semaines. Un problème pour ceux qui subissent cette situation quand il s'agit d'organiser une vie privée.

Personne ne connaît la date de retour de l'organisateur d'activités. Aussi, dans l'attente, une demande de remplacement a été formulée et il se pourrait qu'un remplaçant arrive dès le 1^{er} février pour une mission.

Espérons que tout rentre ainsi dans l'ordre, pour les salariés concernés et pour l'assistante qui gère le tout depuis le début !

On mange chez toi ou chez moi ?

Pour rappel : le règlement intérieur de France Télévisions interdit aux collaborateurs de déjeuner (ou diner) à leur poste de travail. Une interdiction évidemment assouplie actuellement, alors que tous les cafés et restaurants sont fermés et qu'il est donc quasiment impossible de se restaurer à l'extérieur. La direction rappelle, toutefois, qu'il est important qu'il n'y ait pas de regroupement de personnes, au même endroit, à l'heure des repas, pour éviter tout risque de contamination par la Covid.

Pour les jours où le restaurant d'entreprise est fermé, elle rappelle qu'elle rembourse les frais de repas à hauteur de 22 € (environ) du moment que le salarié fournit un ticket ou un quelconque justificatif de n'importe quel commerce de bouche.

La question s'oriente désormais vers la possibilité de mettre à disposition des collaborateurs un four micro-onde pour réchauffer leurs plats ainsi qu'un réfrigérateur pour les conserver, sous réserve d'un entretien de ce matériel afin d'éviter une intoxication alimentaire.

Mais ce n'est pas comme si les restaurants extérieurs n'étaient pas fermés depuis presque un an ! Cette problématique est le cadet des soucis de la direction.

Des primes

A tous ceux qui s'étonnent de ne pas avoir perçu la prime Covid à laquelle ils s'attendaient parce qu'on leur avait tendu comme une carotte, effacez tout ceci de votre cerveau.

Pas de prime Covid à l'horizon mais une prime exceptionnelle.

Simple détail sémantique nous direz-vous ? Non ! Que vous ayez travaillé durant les confinements ou pas, vous êtes susceptibles d'avoir la prime exceptionnelle... ou pas.

L'explication vous semble brouillonne ? A peu près autant que les critères. D'après la direction, *« beaucoup de métiers ont pu bénéficier de la prime exceptionnelle. Elle est attribuée à discrétion des chefs de service en reconnaissance de l'implication des salariés »*.

Vous ne l'avez pas eu ? Donc vous ne vous êtes probablement pas impliqué ! Dans ce cas allez voir votre manager, parce que faut pas abuser, *« la prime n'a pas à vocation à arroser tout le monde ! »*.

Les déménageurs toulonnais

« Nous sommes dans la dernière ligne droite » a répondu le directeur du centre technique, « le raccordement fibre est terminé, les travaux aussi, on rentre dans la phase d'installation du process avec les salles de montage... le mobilier va aussi être installé. Le 28 janvier on commence le déménagement. Le 1er février il sera terminé. Il n'y aura aucune perturbation pour la diffusion, sauf le 28 où les sujets et la bobine seront montés à Marseille ».

La question des places de parking pour les voitures de reportage est ensuite venue sur le tapis. Des places sont bien prévues ; mais pour l'heure elles ne sont pas sur des emplacements attribués.

Les salariés pensent, à juste titre, que c'est une source de complications, les équipes vont passer du temps à chercher les véhicules et vont être ralenties dans l'exercice de leur travail de retour de reportage. Une demande a été émise auprès de la direction afin qu'elle remédie à cette situation.

A suivre.

Et pour clore la partie toulonnaise, revenons sur le poste de monteur mis en consultation. La direction nous a dit avoir fait son choix, il devrait être comblé d'ici fin février.

Une entreprise, plusieurs traitements

A plusieurs reprises les RP ont du intervenir pour faire avancer la situation d'un salarié de La Fabrique en accident du travail depuis plus d'un an dont le dossier semblait prendre la poussière au fur et à mesure des étapes.

La procédure permettant à ce salarié de trouver une issue favorable devait passer par une validation par les RP, simple formalité... jusqu'à ce que l'on nous annonce qu'au vu de son contrat, ce salarié dépend finalement du CSE siège.

Tout est bien qui finit bien, pour le salarié, car ce dossier est passé au CSE siège le 13 janvier.

Toutefois cet épisode a permis de mettre au jour un moyen supplémentaire pour diminuer l'implication des instances et faire perdre un peu plus les repères de tous.

En effet, la création de La Fabrique a permis à France Télévisions de créer des droits à plusieurs vitesses ; en fonction de leur ancienneté au sein de La fabrique (anciennement filière) 2 collaborateurs de la même société peuvent ne pas avoir le même traitement donc les mêmes droits.

18h30

La tranche horaire est assurée en alternance : une semaine Provence-Alpes, une semaine Côte d'Azur. En Provence-Alpes, c'est Adrien Gavazi qui présente et Grégoire Bezie qui pilote tandis qu'en Côte d'Azur, le binôme est composé de Magali Roubaud à la présentation et Gérard Teissier à la manœuvre. A noter qu'un profil Trello est ouvert à tous ; chacun peut participer aux idées de thèmes à traiter. Un lien a déjà été envoyé et sera de nouveau transmis à tous.

Dans les faits :

Cette tranche est transverse Provence-Alpes / Côte d'Azur.

A 18h30 : 2 min de titres Provence-Alpes / Côte d'Azur.

Suivent les servitudes (bandes annonces, etc) jusqu' à 18h40.

De 18h40 à 18h53 : 13 minutes pour répondre à une problématique. Le présentateur est en plateau avec un invité « Provence-Alpes », il est également en visio avec un invité « Côte d'Azur ».

Cette tranche accueillera également un chroniqueur web ; il interviendra en fin de tranche, face à l'écran tactile, pour donner la réponse à la problématique énoncée au début et rendre compte des avis laissés sur les réseaux sociaux.

Seront également diffusés des produits PAD : une ITW face camera (faite en amont par le présentateur), un micro-trottoir sur le sujet et/ou un sujet incarné d'un journaliste.

Le présentateur de la tranche lancera les locales à 18h53 puis laissera la place au journal de 19h.

Le 18h30 ne sera pas diffusé pendant les vacances scolaires. France Tv fournira un module de remplacement.

Cette présentation faite, nous avons souhaité parler plus en détail des moyens mis à disposition par la direction pour fabriquer cette émission. L'information qu'il faut retenir est simple elle se résume en une seule phrase « *tous les moyens humains et budgétaires pour fabriquer le 18h30 sont du redéploiement* ».

Le 18h30 sera fait à moyens constants. Le potentiel est de 1 présentateur + 1 journaliste web. Il n'y a pas de moyen supplémentaire mais des moyens permanents affectés.

Et oui il ne faut pas confondre deux qualificatif : affecté et supplémentaire.

On vous explique :

Certes le 18h30 se voit « affecté » un présentateur à temps plein mais c'est du personnel re-dé-plo-yé. Si le 18h30 n'avait pas été lancé, ce présentateur aurait contribué à la fabrication du journal.

Certes le 18h30 se voit « affecté » un chroniqueur, une semaine sur deux, lorsque c'est Marseille qui pilote l'émission, mais ce chroniqueur est lui aussi re-dé-plo-yé. Sans le 18h30 il aurait contribué à la fabrication du journal.

Sachant qu'un poste à temps plein représente environ 200 jours de travail, avec le 18h30 le journal perd un poste et demi sur l'année soit 300 jours qui disparaissent du potentiel.

Mais ce n'est pas tout !

Comme vous le savez toutes et tous, en 2019, 6 collègues journalistes ont quitté l'entreprise dans le cadre de la RCC (Rupture Conventionnelle Collective). Sur ces 6 postes, selon l'aveu de la direction, en 2020, nous avons perdu un poste et demi.

4 postes ont été pourvus et un salarié était à mi-temps (retraite progressive) d'où l'explication du demi-poste.

Donc, là encore, depuis le 1er janvier 2020, nous avons perdu environ 300 jours de potentiel pour les éditions d'actualités.

Si on résume : les éditions d'actualités vont devoir désormais être fabriquées avec environ 600 jours en moins. La direction ne demande donc pas aux salariés de faire plus à moyens constants, mais bien de faire plus avec moins.

Mais ce n'est pas tout

Du 1er janvier 2020 au 28 février 2021, 6 nouveaux collègues journalistes sont ou vont partir, eux aussi dans le cadre de la RCC.

Si nous perdons encore un ou deux postes... La rédaction va être mal, très mal...

Selon vous, qui va faire le boulot (éditions d'actualités, internet, ici et maintenant) avec 600 jours en moins, voire plus dans l'avenir ? Nous vous laissons trouver la réponse.

Nous venons de vous faire un topo sur l'augmentation de la charge de travail au sein de la rédaction mais cette charge va aussi augmenter pour les monteurs, les vidéos, les preneurs de son, les documentalistes, les maquilleuses, l'infographie.

Mais pour regarder aussi le côté positif, la direction nous a assuré que ces 6 derniers postes seraient tous conservés. Décembre est passé mais rien ne nous empêche de croire encore au Père Noël.



LE SUJET QUI FACHE : LE (NON) RESPECT DES UCC

Les UCC ? Vous savez, ce processus, cadré par un accord, qui permet de remplacer un métier par un autre quand le salarié exerçant ce premier métier n'est pas présent. Certains vous diront qu'ils permettent de mettre à profit les compétences des uns, mais ceux là-même occulteront de vous dire qu'ils annihilent les compétences de ceux qui se font « grignoter » leur part de travail.

Tout le monde se satisfait de la mise à l'antenne d'une nouvelle tranche d'info différente ; joli projet effectivement. Mais à aucun moment n'a été exposée la méthode de fabrication. Peut-être parce que le sujet est gênant ou comme si scriptes et techniciens vidéo étaient corvéables à merci.

Alors, à qui reviennent la conception et le « chartage » de ces nouveaux programmes ?

Un flashback s'impose : le nouveau plateau est arrivé il y a quelques années avec une charte gracieusement offerte par le réseau afin d'uniformiser toutes les régions, faire avaler des couleuvres à ceux qui devaient les avaler et permettre aux techniciens vidéo de pratiquer leur UCC, puisque charte il y avait.

Mais depuis l'ouverture des vannes pour de nouveaux créneaux de diffusion, chaque région fait ce qui lui plaît, un peu comme à la foire d'empoigne.

De fait, finie l'emprise du réseau pour rendre uniformes des programmes qui lui échappent, finies donc les chartes qui « collent » au fameux grand plateau. Et donc fini le respect des accords signés par la direction sur l'emploi des UCC.

De ce fait, il est légitime de se demander si les techniciens vidéo vont toucher leur prime UCC en effectuant ces nouveaux programmes ?

OUI ? Soit, mais sur quelle charte se basent-ils ? Quel réalisateur a conceptualisé le programme ? La première ligne du mode opératoire de l'UCC Mise en Image (édité par France 3) est pourtant claire : l'UCC sera utilisée « **A partir d'une charte de réalisation...** » et si le doute persiste, quelques lignes plus loin est mentionné « **... hors présence d'un réalisateur** ».

NON ? Soit, mais alors qui va fabriquer ces nouveaux programmes ? Jusqu'à preuve du contraire, ils ne sont plus ceux du JT pour lesquels chaque technicien vidéo, selon la charte JT, peut mettre en image le JT.

Dans les deux cas, la direction s'est pris les pieds dans le tapis en foulant du pied les accords signés et méprisant les salariés qu'elle se doit de manager.

Prochaine réunion le

Lundi 8 février

Envoyez vos questions à vos élu(e)s :

Sandrine Bort

Eliane Dos Santos

Valérie Smadja

Marc Civallero

Rémy Dupont

Sébastien Lebailly

Philippe Perrot